

CONSEIL MUNICIPAL – 18 MARS 2015-

L'an deux mille quinze, le 18 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

Date de la convocation : 13 mars 2015

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Touria BAROUX à Jean-Louis ECHAVIDRE

Secrétaire de séance : Jacques GAMBELIN

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 25/02/15 et signature du feuillet de clôture,**
- **Vote du Compte Administratif 2014 de la commune et affectation du résultat,**
- **Approbation du compte de gestion 2014,**
- **Vote du taux des taxes locales 2015,**
- **Vote du budget 2015,**
- **Vote des subventions aux associations,**
- **Travaux,**
- **Point d'avancement urbanisme,**
- **Pool routier,**
- **Lancement diagnostic accessibilité,**
- **Questions diverses : élections ...**

Approbation du compte-rendu du conseil du 25 février 2015

Le compte rendu du conseil du 25 février est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Compte administratif 2014 / commune et affectation du résultat

Les comptes de l'année 2014 sont présentés par Monsieur Jean-Louis ECHAVIDRE.

➔ **Compte administratif de la Commune 2014** : le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2014 s'élève à 186 292.32 € pour 235 569.52 € de recettes, soit un excédent de 49 277.20 € auquel il faut ajouter 30 000 € d'excédent reporté, soit un total de 79 277.20 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 17 965.38 € et les recettes à 148 690.56 € soit un excédent d'investissement de 130 725.18 € auquel il faut ajouter 368 994.97 € d'excédent reporté de l'exercice 2013, soit un excédent global de 499 720.15 €.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.

Le résultat de l'exercice 2014 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 79 277.20 € qui est affecté :

Pour 59 277.20 € à la section d'investissement

Pour 20 000.00 € à la section de fonctionnement

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Approbation du Compte de Gestion 2014

Le compte de gestion présenté par le trésorier pour l'année 2014 fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) et du comptable (comptes de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

Vote du taux des taxes locales 2015
--

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Taxe d'habitation : 11.27 % inchangé
Taxe foncière (bâti) : 5.02 % inchangé
Taxe foncière (non bâti) : 69.38 % inchangé

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ces taux d'imposition.

Vote du budget 2015

Examen du budget général de la Commune :

Monsieur Jean-Louis ECHAVIDRE présente le budget de la commune proposé pour l'année 2015.

Le budget de fonctionnement s'élève en 2015 à **254 170 €**.

Le budget d'investissement s'élève à **610 197.35 €**.

En fonctionnement :

Les prévisions de dépenses sont étudiées point par point.

Le budget de fonctionnement est équilibré grâce à l'affectation de 20 000 € provenant de l'excédent de fonctionnement du budget 2014.

En investissement :

Le budget d'investissement correspond au potentiel de travaux pour les projets à venir et permet de prévoir un certain nombre de dépenses nécessaires qui ont été étudiées lors du précédent conseil.

Les recettes proviennent en grande partie de l'autofinancement et des subventions prévisibles.

Ce budget comprend toujours le produit de la vente de la maison Ladurantie, somme qui sera utilisée pour honorer le legs reçu par la commune.

Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2015 à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations
--

Le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et l'ACCA ont adressé le bilan de l'année écoulée pour les demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous :

	Année 2014	Année 2015
COMITE DES FETES + destiné au Noël des enfants	2400 €	2 400 € 500 €
FOYER RURAL Soutien Activités Petites fournitures bibliothèque + destiné au Noël des enfants	1550 € 250 €	1 550 € 250 € 500 €
COMITE DE CHASSE	400 €	400 €
NON AFFECTE	2 000 €	1 400 €
TOTAL	6 600 €	7 000 €

Il est donc affecté la somme de 5 600 € comme indiqué ci-dessus, sur un budget prévisionnel total de 7 000 €.

Si une association sollicite une subvention supplémentaire pour une animation particulière, cette demande sera étudiée par le conseil puisque une réserve est disponible.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 2 400 € + 500 € destiné au Noël des enfants.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Foyer Rural une subvention de 1 800 € + 500 € destiné au Noël des enfants.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 400 € à l'ACCA, Monsieur Charrié ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.

Pool routier

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement réservé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Monsieur le Maire expose que les AC présentées en annexe 2 au titre de l'année 2014 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés :

- Le coût des services communs constaté en 2014. Ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzeville, Castanet Tolosan, Baziège, Deyme, Labège, Lauzerville, Mervilla, Montlaur, Péchabou, Pechbusque, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.
- La régularisation des participations des communes du Sivos, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- La retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire et qui fait l'objet des modifications décrites ci-après.

Le calcul de la part investissement de la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire, lorsque le choix de la commune porte sur un financement par emprunt voit ses conditions modifiées. Au regard de l'évolution du coût de la dette, le taux appliqué passe de 4 % sur 15 ans à 2 % sur 15 ans pour les emprunts à partir de 2015.

Compétence Voirie : modification des AC « voirie » 2015

Le conseil de communauté du 10 septembre 2012 a entériné le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Des modifications de ces enveloppes sont intervenues en 2012, 2013 et 2014 à la demande de certaines communes compte tenu de nouveaux choix de celles-ci ou des travaux impondérables.

En tout état de cause, il sera procédé comme prévu, courant du second semestre 2015 à l'examen des réalisations effectives et des financements réels (sur la période des trois ans 2012-2014) pour conduire aux réajustements nécessaires. Ces corrections ne remettent pas en cause le principe général de calcul des retenues sur AC.

Le tableau ci-joint (annexe 1) détermine le prélèvement sur AC qui découle du mode de financement choisi par la commune au titre de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;**
- **D'approuver les montants des AC 2015 tels qu'ils apparaissent en annexe 2 ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Point avancement urbanisme

Jacques Charrié et Jacques Gambelin continuent à étudier les propositions des lotisseurs répondant au nouveau cahier des charges. Toutes les propositions ne leur sont pas encore parvenues. Ils recevront ensuite chaque promoteur.

Ils continuent également à étudier les coûts de la réalisation des VRD si c'est la mairie qui réalise le lotissement sans l'intermédiaire d'un promoteur.

L'Agence Technique Départementale qui a déjà été sollicitée pour avis sera recontactée.

Pour rappel, la valeur testamentaire du legs Ladurantie est de 700 000 €.

À l'occasion du futur aménagement du lotissement Ladurantie, la commune, en accord avec les directives du PLU, propose aux propriétaires des parcelles contiguës de bénéficier éventuellement des infrastructures VRD du lotissement afin de les désenclaver pour les viabiliser. Mandat est donné à Messieurs Charrié et Gambelin de poursuivre les discussions avec les riverains. Cette possibilité de désenclavement doit être aussi compatible avec le programme de sécurité routière engagé par la commune sur la RD 95b dont une des préconisations est d'éviter les accès directs à ces parcelles à partir de cette voie.

La faisabilité technique de cette extension des VRD sur les parcelles de ces propriétaires et les modalités de leur participation financière seront à étudier.

Diagnostic Accessibilité

La loi sur le handicap de 2005 a été modifiée compte tenu des retards pris et des difficultés rencontrées. Ces modifications imposent une nouvelle obligation : mettre en conformité en 3 ans (sauf cas de difficulté majeure) et déposer en préfecture avant le 27 septembre un « agenda accessibilité programmé » comportant pour chaque ERP un diagnostic, les actions envisagées, la période de réalisation, le budget nécessaire et l'engagement financier. Monsieur Tellier du Sicoval est en charge de ce dossier. Il sera reçu en mairie le 10 avril par Jacques Charrié et Jacques Gambelin pour une séance d'information. Pour rappel un diagnostic a déjà été réalisé pour les ERP de la commune.

Questions diverses

- ➔ Salle polyvalente : à la suite des aménagements de la salle polyvalente en salle de spectacle, les installations de sécurité doivent être déplacées. Des photos et des plans seront faits et donnés aux associations afin de respecter scrupuleusement ces installations.
- ➔ Elections : le bureau de vote sera installé samedi 21 mars.
- ➔ Déchets : Aureville et Clermont le Fort qui étaient comme Rebigue en apport volontaire pour les cartons et le plastique ont décidé de passer en collecte au porte à porte. Monsieur Saleil, président de la commission déchets a cependant précisé qu'il n'y aura pas d'obligation de changement pour Rebigue.
L'aire d'apport volontaire n'est pas adaptée. Les travaux d'adaptation étant estimés trop chers par le Sicoval, ils ne seront pas réalisés. Cependant une autre colonne de verre doit être ajoutée et comme il n'y a pas la place sur l'aire actuelle, elle sera installée à côté. Il est donc envisagé de retirer une des colonnes de l'aire actuelle pour l'installer à côté, ce qui permettra de décaler les autres colonnes pour laisser plus d'espace de circulation.
- ➔ Dépôts sauvages : un dépôt sauvage important a été constaté sur la commune. Un devis a été demandé pour l'enlèvement de ce dépôt.
- ➔ Des panneaux « Interdiction de déposer des ordures » vont être commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 29 avril.